



DÉCISION DU MAIRE
N° 2022 – 255

Nomenclature @CTES : Finances / Subventions

FINANCES

CONVENTION DE SOUTIEN A L'INGENIERIE DE LA BANQUE DES TERRITOIRES POUR LA REALISATION D'UN PLAN GUIDE D'AMENAGEMENT

Madame la Première adjointe de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération n°20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu la décision n°2022-147 relative aux demandes de subventions faites pour la réalisation d'un plan guide d'aménagement de l'espace public en cœur de bourg, et notamment des entrées de ville, de Tonnerre ;
- Considérant la nécessité de définir les modalités d'attribution et de versement de la subvention de la Banque des Territoires ;

DECIDE

- De l'autoriser, ou son représentant, à signer la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires pour la réalisation d'un plan guide d'aménagement, aux conditions suivantes :
 - Montant : 13 410 €, soit 30% du coût de l'étude ;
 - Versement : en intégralité et en une seule fois à réception par la Banque des Territoires du livrable final de l'étude et des factures acquittées ;
- De l'autoriser, ou son représentant ayant délégation, à signer tout avenant à ce contrat selon les besoins de la collectivité.

A Tonnerre, le 20 décembre 2022,

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre

